



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gendarmes

Question écrite n° 112511

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la situation des effectifs de la compagnie de la Gendarmerie de Bressuire. Des informations dont il dispose, la compagnie est actuellement en sous-effectif de 9 personnels. Ainsi, la communauté de brigade de Bressuire laisse apparaître un déficit de 2 et celle de Thouars est la plus affectée avec un manque de 3. Aussi il lui demande les mesures qu'elle envisage afin de pallier cette situation et que les communautés de gendarmerie du Nord Deux-Sèvres puissent disposer des effectifs en nombre suffisant afin d'assurer leurs missions de service public de prévention et de sécurité dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

Au 13 décembre 2006, la compagnie de gendarmerie de Bressuire, sur un effectif autorisé de 102 militaires, présentait un déficit de 8 militaires (2 officiers et 6 gendarmes adjoints volontaires). Les fonctions des deux officiers commandants les communautés de brigades de Cerizay et de Thouars sont actuellement tenues par deux majors. En raison de leur haut niveau de compétences et d'expérience et des intérêts du service, leur remplacement par des officiers n'est envisagé qu'à leur départ à la retraite. Concernant les gendarmes adjoints volontaires, la région de gendarmerie Poitou-Charentes, dont dépend en gestion la compagnie de Bressuire, connaît toujours un sous-effectif global. Pour pallier ce déficit de nature essentiellement conjoncturelle, 41 postes de gendarmes adjoints volontaires seront offerts, pour cette région, au choix des militaires terminant leur formation initiale au cours du premier trimestre 2007. Ces affectations seront de nature à combler l'essentiel des déficits observés.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112511

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12856

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1302